

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

Article 1 – Généralités

Les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après désignées "CGU") s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des services proposés par ITSGOW MONTALBETTI (ci-après désignée "ITSGOW") et ce, à toute personne physique ou morale (ci-après désignée "client").

En outre, l'utilisation de certains services peut impliquer l'acceptation par le client de Conditions Particulières qui s'appliqueront cumulativement avec les CGU et prévaudront si une contradiction devait apparaître entre ces documents.
Seule la version française de ce document fait foi.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGU préalablement à sa commande. En conséquence, le fait pour le client de souscrire à l'un des services proposés par ITSGOW à l'adresse www.ITSGOW.com implique l'acceptation pleine et entière des CGU.

ITSGOW se réserve le droit de mettre à jour et de modifier les CGU à tout moment. Toute modification des CGU fera l'objet d'une mention particulière au sein de l'interface d'administration.

ITSGOW, par exemple au travers de ses pages d'aide, met à disposition des liens vers d'autres sites Internet. Vous reconnaissez qu'ITSGOW n'a aucun contrôle sur le contenu de ces sites et que ces CGU ne régissent pas ces sites.

Article 2 - Compte client, connexion

ITSGOW communique exclusivement de manière électronique par l'intermédiaire des informations fournies par le client. Par conséquent le client s'engage à fournir une adresse email fonctionnelle et relevée régulièrement ainsi que toute autre information requise pour compléter l'inscription (nom, prénom, adresse email secondaire, etc.) en les tenant à jour par la suite.

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

Article 3 - Facturation

Les tarifs sont communiqués par ITSGOW et sont garantis pour la période initiale de l'inscription du client. ITSGOW se réserve le droit de modifier ses tarifs pour les périodes ultérieures sans préavis.

L'indication TTC ou HT figure à côté des tarifs affichés. De manière générale, un tarif CHF HT est affiché pour les clients résident en Suisse, et un tarif EUR HT est affiché pour les clients membres de l'UE, et un tarif USD HT est affiché pour le reste du monde.

Une facture est émise lors de l'enregistrement ou du renouvellement d'un service. Différents moyens de paiement électronique sont proposés pour la régler dans l'interface d'administration. Les frais de virement IBAN sont dépendants de la banque émettrice de l'ordre; ils ne peuvent pas être mis à la charge d'ITSGOW et ne doivent pas imputer le montant qui sera crédité.

Les rappels qu'ITSGOW s'engage à envoyer avant l'expiration du service sont envoyés de manière électronique uniquement (cf article 2 des CGU).

A défaut de paiement par le client à l'échéance prévue ou lors d'un paiement d'un montant erroné, incomplet, ne comportant pas les références requises ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par ITSGOW, le service peut être bloqué puis résilié sans aucune indemnité.

En cas de blocage suite à une facture non soldée, le service pourra être débloqué dès réception de

la preuve de paiement électronique uniquement (confirmation de notre banque, règlement en ligne par carte de crédit, etc.). Aucune autre indication de paiement ne sera prise en compte.

Le client peut décider à tout moment et sans condition de désactiver la reconduction tacite du contrat. Aucun remboursement ou crédit ne sera octroyé pour les mois partiellement utilisés ou pour les mois inutilisés.

Article 4 - Obligations et responsabilités d'ITSGOW

ITSGOW s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture et au maintien d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

En raison de la haute technicité du service, ITSGOW ne saurait être soumise à ce titre qu'à une obligation de moyen.

ITSGOW met à disposition de son client un service d'assistance technique non surtaxé joignable par internet (chat, tickets, skype, courrier électronique); les horaires sont mentionnés sur le site www.ITSGOW.com.

Ce service se limite à la fourniture d'informations techniques sur les caractéristiques du service dont bénéficie le client qui devra au préalable s'identifier comme tel (cf article 2 des CGU).

Une assistance technique n'est apportée qu'aux personnes préalablement enregistrées en tant que clients ou mentionnées comme contacts techniques autorisés. Les renseignements techniques communiqués le sont sur la foi des indications et des demandes formulées par le client et ne peuvent pas engager la responsabilité d'ITSGOW en cas de dommage subi par le client.

ITSGOW ne rembourse aucun frais lié aux communications avec son service d'assistance technique (de base, notre assistance technique est gratuite en utilisant les moyens mis à votre disposition pour nous contacter).

Article 5 - Obligations et responsabilités du client

Il est prohibé de pratiquer une activité illégale par le biais d'ITSGOW.

Le client s'engage à respecter la législation sur les droits d'auteur, les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, licences, droits sur les brevets ou sur les marques et à s'acquitter des éventuels droits de diffusion.

En conséquence, ITSGOW ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. ITSGOW ne peut que mettre en garde le client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le service et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le client. Il en est de même si le client pratique volontairement ou

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

involontairement le spamming ou toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du service (à titre non exhaustif: scan de ports, sniffing, spoofing, etc.) de manière avérée. Dans ces hypothèses, ITSGOW se réserve le droit de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ITSGOW pourrait prétendre.

Il est également prohibé d'envoyer en masse des courriers électroniques:

- à des personnes qui n'en ont pas fait la demande
- à des listes d'adresses email constituées, achetées, louées sur Internet ou par n'importe quel autre moyen
- sur un thème différent que celui proposé lors de la constitution de la liste d'abonnés
- qui génèrent un taux de rejet important (bounces, adresses email inexistantes, etc.)

Ceci est également valable lorsque le client utilise un prestataire/service externe pour l'envoi de courriers électroniques mentionnant un nom de domaine hébergé par ITSGOW.

Le double Opt in est la seule méthode reconnue pour constituer une liste d'adresses email valide: un ajout d'adresse email à une liste ne devient effectif que si le titulaire de l'adresse email clique sur un lien figurant dans un courrier électronique de confirmation d'enregistrement. L'individu destinataire prouve ainsi qu'il est à l'origine de la démarche d'abonnement.

Toute personne inscrite sur une liste utilisée par un outil de mailing doit recevoir avec chaque courrier électronique les informations nécessaires à sa désinscription ou doit pouvoir se désinscrire en tout temps.

Une plainte pour spamming peut entraîner le blocage puis la résiliation du service si l'expéditeur du courrier électronique ne peut fournir la preuve d'inscription électronique volontaire et confirmée de chaque inscrit (date/email/IP).

Le client est seul responsable de la gestion des codes d'accès à son interface d'administration et assume l'entière responsabilité de ses actions, modifications, ou paramétrages réalisés dans le cadre de son service. Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des codes d'accès et leurs conséquences relèvent de la responsabilité du client.

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

En aucun cas, le client ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit. Le client est parfaitement conscient qu'il doit, en permanence, disposer d'une copie à jour des données transmises à ITSGOW.

Article 6 – Les 30 premiers jours offerts

ITSGOW offre les 30 premiers jours sur les produits suivants : Offre d'hébergements : ItsMicro, ItsBasic, et ItsMega. Tous les autres produits et services ne sont pas éligibles à cette offre.

Article 7 - Politique de confidentialité

Lors de l'inscription sur le site d'ITSGOW pour l'un ou l'autre de ses services, ITSGOW est amenée à demander au client de lui communiquer des données privées (nom, prénom, téléphone, portable, adresse email, etc.). Celles-ci sont archivées dans ses bases de données et servent à identifier le client en tant que titulaire d'un contrat lors d'un contact avec son support ou lors du transfert d'un contrat entre deux entités par exemple.

ITSGOW met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accès à ces données ainsi que leur altération ou leur divulgation. Ces informations sont traitées avec la plus grande confidentialité et ne sont ni vendues ni distribuées. Elles ne sont en aucun cas communiquées à quiconque en fait la demande, sauf sur ordonnance judiciaire suisse.

Les collaborateurs d'ITSGOW sont soumis au secret professionnel et respectent la plus stricte confidentialité des informations communiquées.

Le client reconnaît qu'en raison de sa relation avec ITSGOW, tant cette dernière que le client peut avoir accès à certains produits, informations ou éléments en relation avec les activités de l'autre partie, qui peuvent concerner des fichiers clients, des technologies logicielles ou tout autre élément qui sont potentiellement confidentiels et de valeur substantielle pour chaque partie respective, et qui pourraient subir une éventuelle dépréciation si elles devaient être divulguées à une tierce partie.

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

En conséquence, tant le client qu'ITSGOW acceptent de ne pas utiliser pour leur propre compte ou celui d'une tierce partie, ni divulguer à une tierce partie, une quelconque information dont ils auraient eu connaissance à l'occasion de cette relation contractuelle, sauf en cas d'obligation légale (sur injonction judiciaire par exemple). De plus, le client et ITSGOW confirment qu'ils prendront toutes les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de ces informations.

ITSGOW n'effectue jamais de mailing pour le compte d'un tiers et ne mandate jamais un tiers pour effectuer un mailing à sa place.

ITSGOW se réserve le droit d'utiliser le contenu de ses bases de données pour ses propres communications internes (incidents techniques, nouvelles prestations, etc.) à destination de ses clients. ITSGOW ne demandera jamais au client son mot de passe via un appel téléphonique ou un courrier électronique non sollicité.

Article 8 - Force majeure

La force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté d'ITSGOW.

La responsabilité d'ITSGOW ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toutes obligations incombant à ITSGOW au titre des CGU, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable d'ITSGOW ("cas de force majeure").

ITSGOW, sous réserve d'une prompt notification au client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec

ITSGOW - Conditions générales d'utilisation

promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure.

Si les effets d'un cas de force majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à une indemnité de part et d'autre.

Article 9 - For juridique et droit applicable

Le client s'engage à respecter les lois suisses et internationales en vigueur durant toute la durée de vie du contrat.

De plus, ITSGOW s'efforcera de respecter les jugements des autorités des pays membres de l'OCDE.

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit suisse, le for exclusif étant à Genève sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral à Lausanne.

Révision du 03/11/2015